## MAIRIE DE L'HÔTELLERIE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juillet à dix-neuf heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans un lieu ordinaire et en huis clos pour cette séance, sous la présidence de Madame **Michèle RESSENCOURT**, Maire.

<u>Présents</u>: DEBLED Guy, GRAMONT Christiane, LEMOINE Gérard, MAURICE Nora, VITET Denis

Absents excusés: CABRITA Sébastien, LECELLIER Alain, LECELLIER Mélanie, ROLLAND Reine.

Secrétaire de séance : DEBLED Guy

Nombre de membres : En exercice : 10 - Présents : 6- Votants : 6

Date de la convocation : 21 Juillet 2023

Délibération N°23/19

Présentation et Choix devis pour l'entretien de la commune,

## **Délibération**:

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que consécutivement à la délibération n°23/15, des courriers ont été envoyés à différentes entreprises (MIL PAYSAGE-TOUS ENTRETIENS DE JARDINS ET PARCS-LCD et R-PAY) en leur demandant de fournir un devis basé sur le descriptif des besoins en entretien des espaces verts de la commune.

Madame le Maire précise que la période concernée est du 01/08/2023 au 31/12/2023.

Seules deux entreprises ont répondu :

- -RPAY Jardins & Design
- -TOUS ENTRETIENS DE JARDINS ET PARCS

Madame le Maire présente donc les devis fournis par ces entreprises :

- RPAY Jardins & Design pour un montant HT de 28 495.00 € soit un montant TTC de 34 194.00 €
- TOUS ENTRETIENS DE JARDINS ET PARCS représentée par Monsieur LECELLIER Alain pour un montant HT de 8 303.20 € soit un montant TTC de 9 963.84 €

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise TOUS ENTRETIENS DE JARDINS ET PARCS.

Et autorise madame le Maire à signer tout document nécessaire à cet engagement.

REÇU LE:

1 8 AOUT 2023

SOUS-PRÉFECTURE
DE LISIEUX

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Pour extrait conforme 28 Juillet 2023

Le Maire.

Michèle RESSENCOURT

Ressencory

